

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BELLIGNAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

Séance du 25 Septembre 2023 _____

L'an Deux Mil Vingt Trois _____

Et le Vingt Cinq Septembre _____

A Dix Huit heures, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

Présents : RAVET V. - GUILLAUBEZ C. - COLOMBET M. - RHODET F. - DE MATOS C.-
HUMBERT S. - CHAPRON C. - ARVEUX F. - MAZELLIER M. - PIERRER-MICHON F. -
CERQUEIRA C.

EXCUSÉS : OZDEMIR Y.

ABSENTS : MARTELET S.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11

Date de la Convocation
15/09/2023

OBJET
Solidarité avec la Population
Libyenne

*Vu l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'urgence de la situation,*

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours la Lybie, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population Libyenne touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de crise.

Sensibles aux drames humains de ces inondations, la commune de BELLIGNAT tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple Libyen.

La commune de BELLIGNAT souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de soutenir les victimes des inondations, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 €
 - Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc ;
 - D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Suivent les signatures,
Le Maire,
Présidente du CCAAS

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
00126010370020230925-D_2023_09_25_03-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023